

ÉDITION | Linda Weil-Curiel et Annie Sugier viennent de publier « Un féminicide en France », un ouvrage qui relate l'enchaînement des faits qui a coûté la vie à une jeune femme à Vitry-sur-Seine en 2002.

Le calvaire de Sohane, brûlée vive il y a vingt ans, raconté dans un livre

Propos recueillis par
Fanny Delporte

SUR SA COUVERTURE, une silhouette en flammes semble prise au piège au rez-de-chaussée d'une grande tour. C'est l'histoire d'« Un féminicide en France », celui de « Sohane (Benziane), 17 ans, brûlée vive » par un homme de la cité Balzac à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), le titre d'un livre qui vient de paraître aux Éditions le Bord de l'eau (300 pages, 22 €). Il est signé par deux femmes parties prenantes de cette affaire survenue il y a vingt ans : physicienne de profession, Annie Sugier préside la LDIF (Ligue du droit international des femmes), créée en 1983 par des militantes du Mouvement de libération des femmes dont la première présidente fut Simone de Beauvoir.

La Ligue était partie civile au procès du meurtrier de Sohane. Linda Weil-Curiel, alors inscrite au barreau de Paris, en était l'avocate. Les deux femmes étaient arrivées ensemble au premier jour du procès de Jamal Derrar. Cet homme qui, le 4 octobre 2002, parce qu'il avait interdit à Sohane de paraître dans la cité, l'avait aspergée d'essence dans un local à poubelles avant de mettre le feu avec un briquet. Il a été condamné à vingt-cinq ans de réclusion criminelle en 2006 par la cour d'assises du Val-de-Marne pour « actes de torture et de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner ».

« La mort de Sohane est devenue le symbole de la violence la plus extrême faite aux femmes, et Sohane l'icône de la fille qui veut vivre sa liberté sans se plier à la loi que veulent imposer certains garçons », avait jugé l'avocat général. Le livre, qui relate l'enchaînement précis des



Ce qui est arrivé à Sohane est une affaire qui vous étouffe le cœur.

Linda Weil-Curiel, ancienne avocate représentant la Ligue du droit international des femmes



Paris, le 2 mai. Linda Weil-Curiel, ancienne avocate représentant la Ligue du droit international des femmes, a coécrit un livre sur le meurtre de Sohane Benziane, survenu dans la cité Balzac de Vitry (Val-de-Marne).

Sur ce point-là, les enquêteurs ont été formidables. Animés par une vraie volonté de savoir, de percer les secrets de cette cité où les garçons exerçaient un contrôle sur les filles et de cette gamine qui en est morte dans des conditions atroces.

En tant qu'avocate de la Ligue, quel était votre objectif ?

Que la justice soit rendue. Que la vérité vraie sorte. Qu'on ne dise pas : c'est une histoire de banlieue, de gamins qui se chipotent. Non, ce n'est pas ça. Et je l'ai dit dès le début. Quand il y a un procès, l'usage veut que les avocats saluent le président de la cour d'assises et l'avocat général. Cela ne se fait pas, mais dès ce moment-là, j'ai évoqué le caractère sexiste de l'affaire. Je suis passée pour un ovni. Mais la présidente, Janine Draï, ancienne juge d'instruction, a été attentive à cela lors des débats. Ils ont permis de comprendre ce qu'il y avait derrière cette affaire. Et ça s'est finalement étalé sous les yeux de tout le monde, cette autorité que voulaient avoir les garçons sur les filles.

Qu'a représenté ce procès dans votre carrière ?

Cette affaire-là m'a prise aux tripes. Je ne l'ai pas manifesté car je suis restée très discrète. Je le dis aux jeunes avocats que je côtoie, il faut beaucoup observer et écouter pour s'imbrimer d'une affaire. Et celle-là, je dois dire que je m'en suis vraiment imbibée. Ce livre, nous le devons à la famille. Nous avons eu le sentiment de participer à un événement déterminant. À l'époque, tout le monde en avait entendu parler. L'image du feu a beaucoup marqué. Ce qui est arrivé à Sohane est une affaire qui vous étouffe le cœur.

faits, rappelle que, « pour la première fois, un crime sera déclaré sexiste ». Son objectif : faire connaître dans le détail, en reprenant procès-verbaux et expertises, « le moment où la société a rendu justice à Sohane ».

À quand remonte ce projet de livre ?

LINDA WEIL-CURIEL. C'est quelque chose qui nous tenait à cœur depuis longtemps. Mais il faut dire qu'avec Annie (la coautrice Annie Sugier), nous avons eu une vie très intense. Je travaillais seule avec ma secrétaire sur de grosses affaires. Annie, elle, était très prise par l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire). Un jour, en 2015, j'ai dû être opérée et je suis restée alitée un certain temps. Annie est venue me voir et m'a dit : « On ne peut pas laisser passer cette affaire. On a un devoir de le faire pour la famille. » Je me suis retrouvée avec tout le dossier dans ma chambre d'hôpital. La vie a

repris son cours. Et Annie a profité du confinement pour tout revoir. C'est comme ça que le projet de livre a été relancé.

Comment êtes-vous entrées dans ce dossier ?

Il y a eu cette première rencontre racontée dans le livre, lorsque nous sommes allées dans l'appartement familial de

Sohane avait été aspergée d'essence et brûlée vive par Jamal Derrar dans un local à poubelles. Il a été condamné à vingt-cinq ans de réclusion criminelle en 2006.



la cité Bourgogne où vivaient le père, les sœurs et la belle-mère de Sohane. C'était l'hiver, il faisait froid. C'était vraiment glauque. Je me souviens de ce petit sapin avec ses guirlandes dans l'appartement et de la réaction de Kahina, la sœur de Sohane, pour qui il était impossible de fêter Noël. Nous y étions allées pour présenter nos actions avec la Ligue. Nous nous sommes retrouvées face au père de Sohane, un homme détruit qui ne vivait plus, totalement accablé par le sort. Sur le moment, il n'a pas compris qui nous étions. Nous étions là pour lui proposer de les accompagner et de défendre la mémoire de Sohane. Puis il s'est éclairé quand Kahina lui a dit : « Elles défendent les femmes, donc elles vont nous aider. »

Le livre insiste sur la « vérité à rétablir ». Quelle est-elle ?

Cette affaire n'est pas une histoire d'amoureux, ni celle d'un amour déçu. C'est insultant, quand on connaît le dossier.

LDIF/ANNE D'ARNAUD